



OBSERVATOIRE DES DÉCHETS  
de la Guadeloupe

# ÉCONOMIE ET EMPLOI

## DANS LE DOMAINE DES DÉCHETS

BILAN 2017



Tonnes traitées  
**381 819**

TEOM  
**+6 %**

Déchets verts  
**+31 %**

Déchèteries

**9**

Gestion des déchets  
**178 €/hab./an**

Déchets valorisés  
**36 %**

Publication 2018



## En bref...

Depuis 2013, la quantité globale de déchets (hors BTP) produite en Guadeloupe semble se stabiliser autour de 370 000 tonnes de déchets réceptionnés dans les unités de traitement. Toutefois, l'année 2017 est atypique. En effet, l'archipel de Guadeloupe a connu le passage de l'ouragan Maria du 18 au 19 Septembre 2017. Cet ouragan a généré une production exceptionnelle de déchets, et singulièrement des déchets verts. La production supplémentaire de déchets liés à l'ouragan Maria est estimée à 11 819 tonnes portant le total de déchets produits en Guadeloupe à 381 819 tonnes. L'année 2017 se caractérise donc par une production accrue de déchets verts et organiques (+26% par rapport à 2016). Par ailleurs certains

résultats de l'année sont encourageants: la production d'ordures ménagères résiduelles régresse de -6%, l'enfouissement également de -1%, et la quantité de déchets valorisés augmente (+13%).

Nous pouvons toutefois noter que, cette année encore, la quantité de véhicules hors d'usage valorisés diminue. Pour faire face à cette situation, la région Guadeloupe a relancé en 2018 la collecte de ces véhicules hors d'usage pour raisons de salubrité.

Par ailleurs, 36% des déchets font l'objet d'une valorisation (137 171 tonnes); dont plus de la moitié en Guadeloupe. Cette valorisation matière des déchets progresse significativement entre 2016 et 2017 (+13% des tonnages de

déchets valorisés). Le traitement des déchets verts post-ouragan par compostage participe à ce résultat. En outre, le recours à l'enfouissement demeure très majoritairement le mode privilégié de traitement des déchets (64%).

Enfin, les coûts relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Guadeloupe restent très élevés. En effet, la médiane des coûts de collecte et traitement tous flux confondus est supérieure de 78% à celle de la France entière. Il est à noter que cette médiane est supérieure aux coûts médians constatés dans les départements d'Outre-Mer (178 € HT/hab./an en Guadeloupe contre 174 € HT/hab./an dans les Outre-mer).

## Chiffres clés 2017

- ➔ **381 819 tonnes** de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement (hors déchets du BTP)
- ➔ **36 %** des déchets envoyés vers des filières de valorisation, soit une progression de 13 % par rapport à 2016
- ➔ **89 %** de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers
- ➔ **36 %** de la population couverte par un service de collecte sélective en porte-à-porte
- ➔ Toutes les communes de Guadeloupe ont transféré leur compétence collecte aux structures intercommunales

### AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques. La quantité de déchets collectés

des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produite par habitant. La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre

apport volontaire et porte-à-porte. En outre, les données recensées peuvent présenter de faibles écarts, selon leurs sources. Il s'agit probablement de l'incertitude inhérente à toute collecte de données.

### CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

|                   | 2010    | 2011     | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     | 2016     | 2017     |
|-------------------|---------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Population</b> | 403 355 | 404 635  | 403 314  | 403 645  | 403 750  | 402 119  | 400 187  | 397 990  |
| <b>Variation</b>  |         | + 0,32 % | - 0,33 % | + 0,08 % | + 0,03 % | - 0,41 % | - 0,48 % | - 0,55 % |

Source : INSEE – Populations municipales 2015, en vigueur au 1er janvier 2018 (population municipale la plus récente disponible)

**Superficie : 1 628 km<sup>2</sup>**

**PIB par habitant :**

- Guadeloupe : 21 012 euros
- Martinique : 23 300 euros
- Guyane : 15 813 euros
- France (hors Île-de-France) : 32 307 euros

(source : rapports annuels IEDOM Guadeloupe-Martinique-Guyane 2017)

# Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET</b>   | <b>4</b>  |
| 1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES  | 4         |
| • 1.1.1 Évolution de la TEOM  | 4         |
| • 1.1.2 La TEOM par tonnage de déchets collectés  | 5         |
| • 1.1.3 Le taux de la TEOM  | 5         |
| <b>2 - COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE</b>                                    | <b>6</b>  |
| 2.1 QUELLES SONT LES COLLECTIVITÉS UTILISANT LA MATRICE DES COÛTS EN GUADELOUPE ?                             | 6         |
| 2.2 QUELS SONT LES COÛTS PRÉSENTÉS ?  | 7         |
| 2.3 QUEL EST LE NIVEAU DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ? | 7         |
| 2.4 COMBIEN COÛTE LA GESTION DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?  | 10        |
| 2.5 ANALYSE DES COÛTS EN €/HAB ET €/T   | 10        |
| 2.6 EN RÉSUMÉ   | 11        |
| <b>3 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS</b>  | <b>12</b> |
| 3.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE  | 12        |
| 3.2 ÉTUDE EMPLOI DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE   | 12        |
| <b>4 - TONNAGES DE DÉCHETS PRODUITS PAR UNITÉ DE PIB</b>  | <b>14</b> |
| <b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b>   | <b>15</b> |

# 1 - ÉCONOMIE DU DÉCHET

## 1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a donc pas le caractère d'un prélèvement opéré sur les contribuables en vue de pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires, mais constitue une contribution aux dépenses engagées par l'inter-

communalité pour le fonctionnement du service rendu aux administrés. La recette provenant de la TEOM peut couvrir une part variable du coût de la collecte et du traitement restant à la charge de la collectivité. Si elle n'en couvre qu'une partie, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères peut se cumuler avec le recours au

financement du service par le budget général. La TEOM peut également représenter un montant supérieur au coût de collecte et de traitement pour la collectivité.

(source : guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE/ADEME 2010)

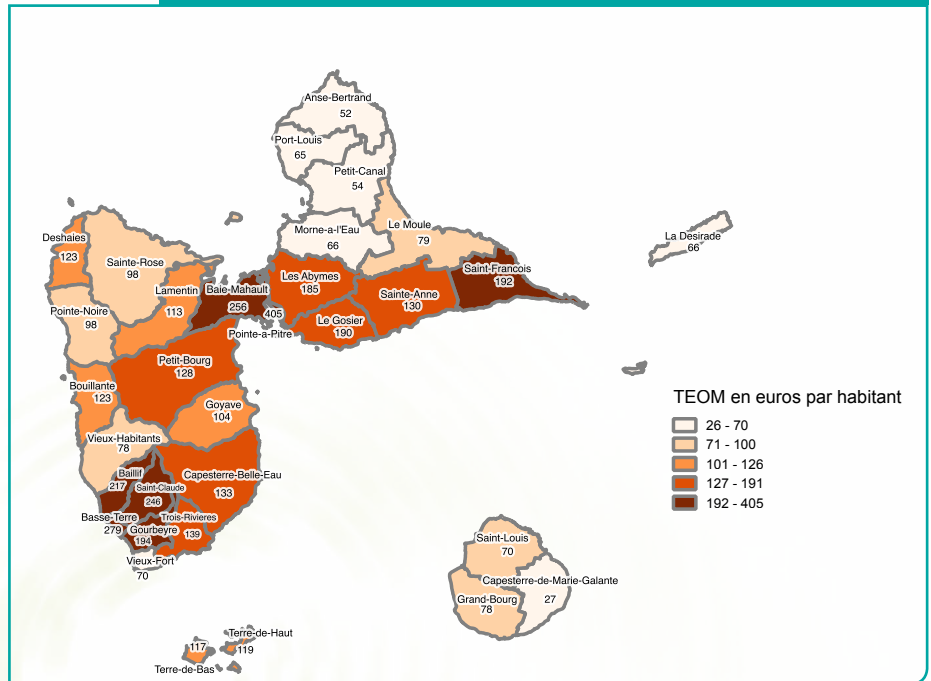
### • 1.1.1 - Évolution de la TEOM

En Guadeloupe, les recettes moyennes par habitant de la TEOM ont tendance à évoluer de manière positive depuis 2010 (+ 64 %). Depuis 2015, elle est supérieure aux recettes par habitant de la Martinique ou de la Réunion. Elle est bien supérieure aux recettes de Guyane et d'un département hexagonal tel que le Finistère. Les recettes par habitant affichent cependant des disparités territoriales importantes, liées essentiellement aux fortes variations des assiettes (base nette fiscalisable) des communes. Ainsi en 2016, la base nette par commune s'échelonne de 707 279 € à 55 856 213 € et les produits de la TEOM par commune sont compris entre 89 132 € et 10 360 111 €.

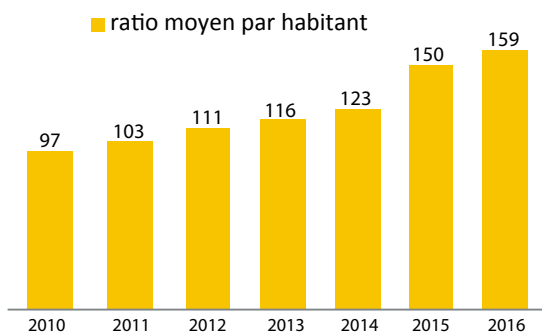
(source données : ministère des Finances et des Comptes publics, INSEE)

Carte 1

TEOM par habitant en 2016



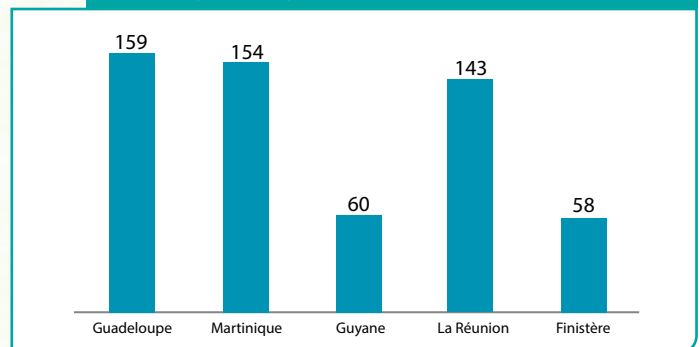
1 Évolution de la TEOM en euros par habitant



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

2

Comparaison régionale TEOM par habitant et par an en 2016 (en euros)



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

Tableau 1 - Comparaison régionale TEOM/habitant en 2016, en euros

|            | Population | TEOM (€)    | VARIATION TEOM 2015/2016 | TEOM/HAB. (€) | VARIATION TEOM/HAB 2015/2016 |
|------------|------------|-------------|--------------------------|---------------|------------------------------|
| Guadeloupe | 400 187    | 63 444 599  | + 5 %                    | 159           | + 6 %                        |
| Martinique | 383 910    | 59 046 392  | + 14 %                   | 154           | + 17 %                       |
| Guyane     | 252 338    | 15 187 036  | + 5 %                    | 60            | + 2 %                        |
| La Réunion | 842 767    | 120 158 306 | + 6 %                    | 143           | + 5 %                        |
| Finistère  | 905 855    | 52 975 312  | + 3 %                    | 58            | + 3 %                        |

Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

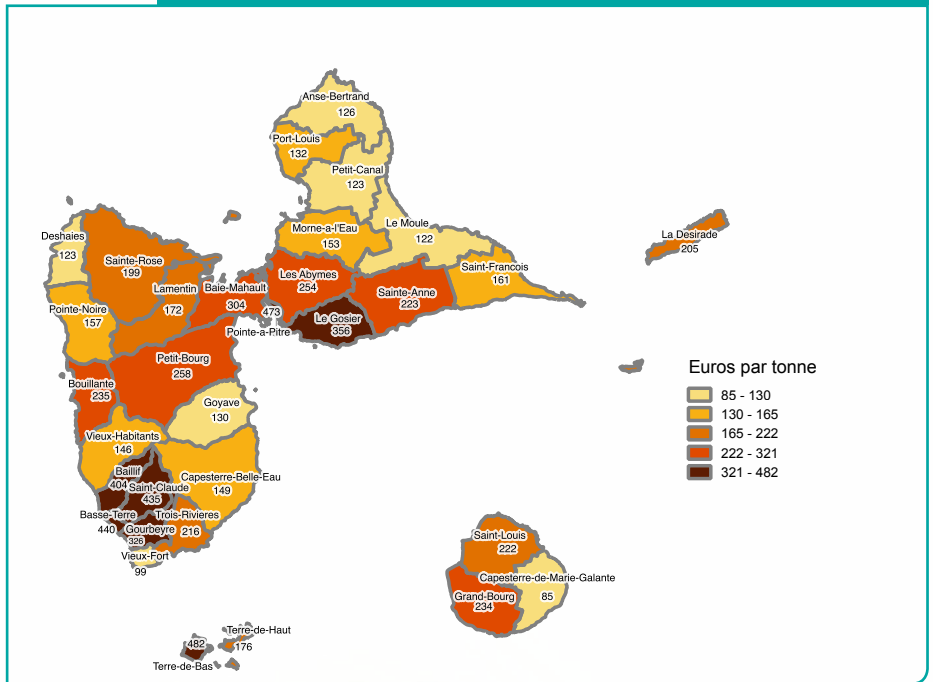
### • 1.1.2 - La TEOM par tonnage de déchets collectés

Si l'on rapporte les recettes de la TEOM à la tonne de déchets collectés, les disparités territoriales sont également nombreuses. Les villes-centres comme Pointe-à-Pitre ou l'agglomération de Basse-Terre doivent supporter des charges de service public liées à leur rôle central (services, commerces, écoles...) que d'autres communes n'ont pas : collecte des déchets des commerçants et administrations et collectes très fréquentes au titre de la salubrité publique. Ce constat se traduit également dans la fiscalité : les communes rurales disposent de plus faibles recettes par tonne de déchets collectés.

L'augmentation de la TEOM par tonne de déchets traitée peut s'expliquer d'une part par l'augmentation des frais de gestion des déchets (TGAP, investissements réalisés, généralisation de la collecte sélective) et d'autre part par un taux de couverture de la TEOM qui tend à augmenter. Par ailleurs, nous ne constatons pas encore les effets de la réforme territoriale sur la fiscalité liée aux déchets (harmonisation des taux à l'échelle de l'agglomération, par exemple).

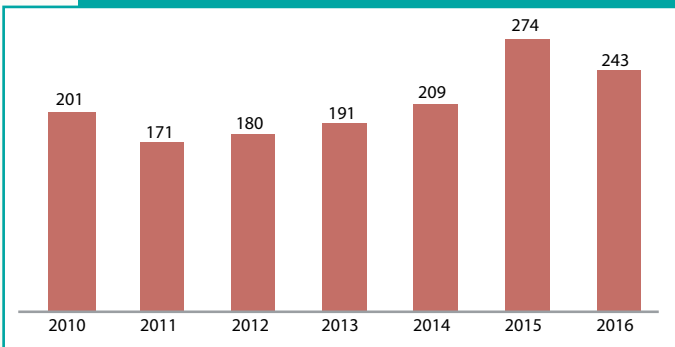
Carte 2

TEOM par tonnage de déchets collecté en 2016



### 3

Évolution de la TEOM par rapport au tonnage collecté global en euros par tonne



Sources :

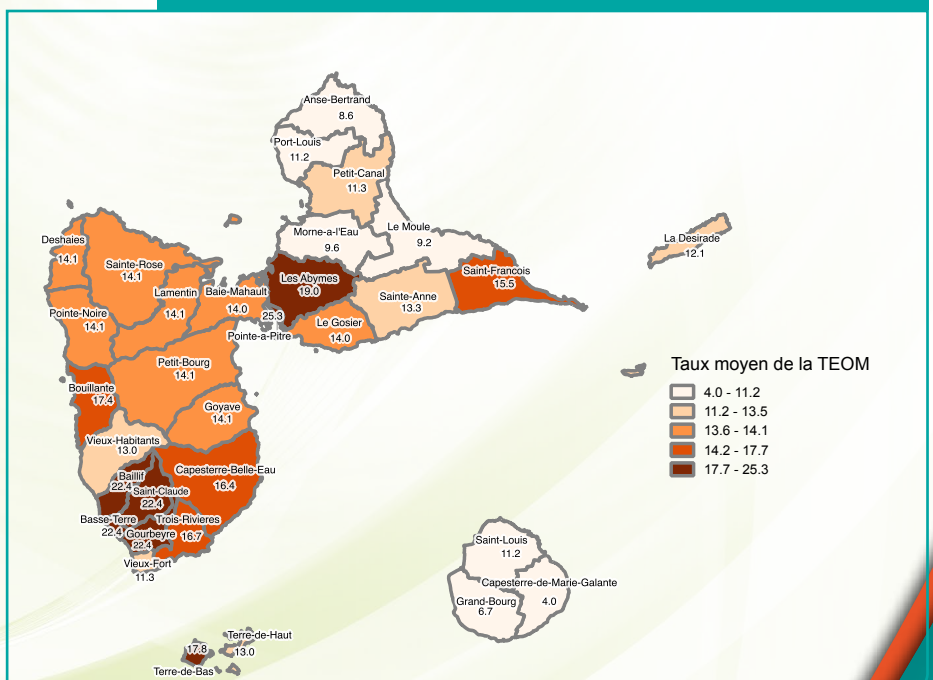
Pour les données financières : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE, Pour les données techniques : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodoc, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement de producteurs de bananes, Gwada TP jusqu'au 31 mai 2016, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEN, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA.

### • 1.1.3 - Le taux de la TEOM

Les communes ou groupements de communes qui assurent la collecte des déchets ont institué en Guadeloupe une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elles en déterminent le taux. La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements. La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier. Son assiette est définie par l'administration des impôts et le comptable du trésor public procède à sa liquidation. Le produit de la TEOM est donc le produit de deux facteurs : la base nette fiscale et le taux de la TEOM.

Carte 3

Taux moyen de la TEOM par collectivité en 2016



#### 4 Évolution du taux moyen de la TEOM



Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE

Tableau 2 - Taux moyen de la TEOM

|            | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | 2016  |
|------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Guadeloupe | 11,81 | 12,28 | 12,48 | 12,58 | 12,63 | 13,79 | 14,52 |
| Martinique | 14,79 | 14,79 | 14,79 | 14,79 | 14,79 | 14,79 | 16,94 |
| Guyane     | 13,89 | 14,06 | 14,06 | 13,99 | 12,00 | 13,81 | 13,72 |
| La Réunion | 15,22 | 15,33 | 15,42 | 15,61 | 15,71 | 16,35 | 16,57 |
| Finistère* | 8,67  | 8,11  | 8,80  | 8,78  | 8,80  | 9,00  | 8,99  |

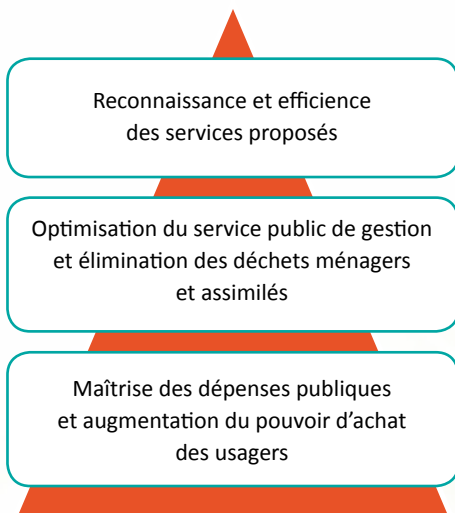
Source : Ministère des finances et des comptes publics, INSEE  
\* Pour comparaison

## 2 - COÛT DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN GUADELOUPE

### La Matrice des coûts : une méthode standardisée pour se comparer.

Les organisations retenues pour gérer les déchets sont extrêmement variables entre collectivités (gestion en régie, en prestation, compétence traitement déléguée à un syndicat...) ainsi que les règles comptables de suivi des dépenses et recettes (durées d'amortissement différentes des équipements, charges de structure pas toujours identifiées, dépenses et recettes non annualisées...).

L'amélioration continue du service public de gestion des déchets permet aujourd'hui d'identifier plus précisément les coûts des déchets à la charge des collectivités. Pour répondre aux besoins des communes et agglomérations, l'ADEME a développé un outil nommé **Matrice des coûts**. Elle vise à disposer d'une analyse financière des services publics d'élimination des déchets, avec des règles homogènes de remplissage pour toutes les collectivités.



Cette méthode standardisée permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets, suivant des règles communes, de manière à pouvoir se comparer entre elles. Un référentiel national des coûts du service de gestion des déchets est publié tous les 2 ans depuis 2008.

La **Matrice des coûts** offre de très nombreuses modalités d'utilisation pratiques dans la gestion du quotidien des collectivités pour : communiquer auprès des usagers, comprendre les ventilations des coûts, apporter des éléments clairs à présenter dans son rapport annuel... se situer par rapport à d'autres, se comparer et identifier des pistes d'optimisations techniques (hiérarchisation des postes de dépenses, optimisation des recettes, aide à la décision...).

### 2.1 QUELLES SONT LES COLLECTIVITÉS AUJOURD'HUI UTILISANT LA MATRICE DES COÛTS EN GUADELOUPE ?

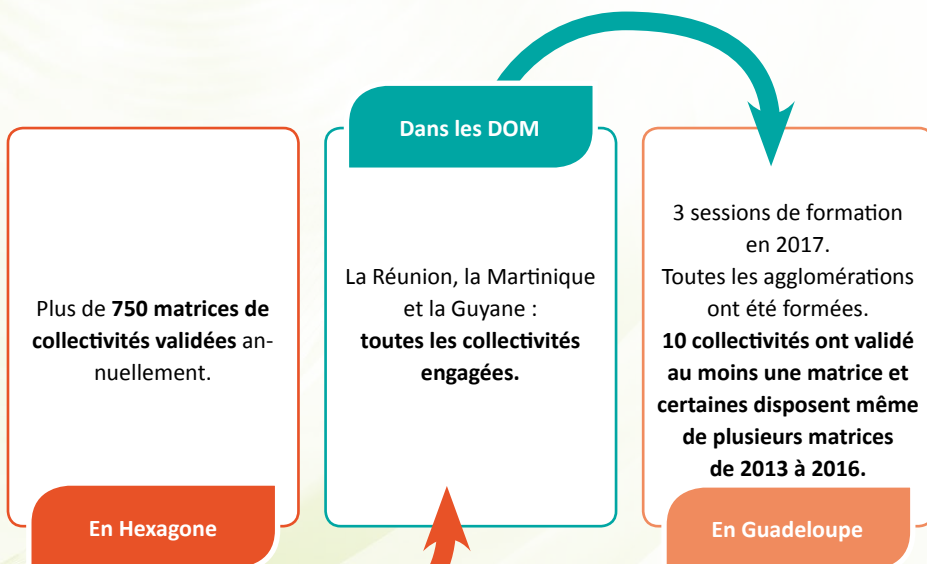
Les matrices des coûts sont réalisées à l'échelle d'un EPCI détenant au moins une compétence déchet. Les récents transferts de compétences de certaines communes aux intercommunalités, impliquent la réalisation de la matrice par les intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération).

Les éléments présentés ci-après agglomèrent les éléments de 5 matrices 2015 et 2016, l'analyse portant donc sur 5 des 6 intercommunalités de Guadeloupe.

- Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant : [matrice 2016](#) ;
- Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe : [matrice 2016](#) ;
- Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre : [matrice 2015](#) ;
- Communauté d'agglomération Cap Excellence : [matrice 2016](#) ,
- Communauté d'agglomération de Marie-Galante : [matrice 2016](#).

Les données sont présentées de façon globalisée pour ces 5 collectivités ayant aujourd'hui rempli leurs matrices. Les données ont été anonymisées afin de respecter la confidentialité des données.

Environ **323 000 habitants** sont couverts par une matrice des coûts, soit **81 %** des habitants de la Guadeloupe.



## 2.2 QUELS SONT LES COÛTS PRÉSENTÉS ?

La **Matrice des coûts** distingue 4 coûts présentés ci-contre. Les 2 principaux sont :

- le **coût complet** qui englobe l'intégralité des charges de la collectivité pour le service collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés.
- le **coût aidé** qui correspond à la globalité des charges déductions faites de toutes les recettes touchées par la collecte (aides, soutiens et vente de produits industriels). Il s'agit normalement du coût qui devrait être porté par les usagers pour le service rendu.

Toutes les matrices sont compilées dans une base de données nationale nommée SINOE® gérée par l'ADEME et un bilan est rédigé tous les deux ans pour compiler les coûts de toutes les collectivités. Il s'agit du « référentiel national des coûts ». Enfin chaque collectivité est rattachée à une typologie d'habitat : rurale, mixte à dominante rurale, mixte à dominante urbaine, touristique... Ces données de référence seront présentées pour les comparer à celles des matrices des collectivités de Guadeloupe.

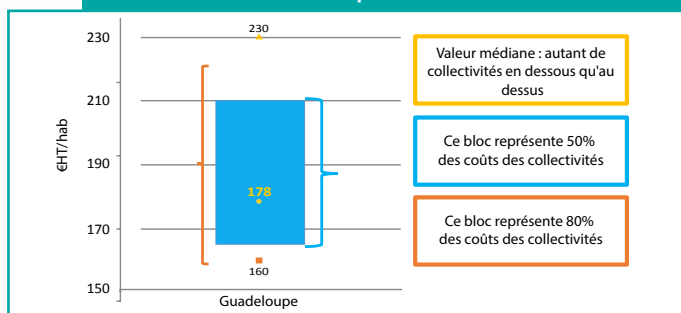
Coût complet = Somme des charges

Coût technique = Coût complet - Recettes industrielles

Coût partagé = Coût technique - Soutiens des sociétés agréées

Coût aidé = Coût partagé - Aides

5 Figure explicative de la représentation de la dispersion des coûts utilisée dans la publication



## 2.3 QUEL EST LE NIVEAU DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS EN GUADELOUPE ?

Toutes les collectivités guadeloupéennes financent le service de gestion et d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la TEOM. Les recettes du financement du service public déchets par la TEOM s'élevaient à **51 millions d'euros** sur l'échantillon étudié, soit une moyenne de **156 €/hab**. Dans le référentiel national coûts 2014, le financement s'élève en moyenne à **104 €/hab**, et atteint une **moyenne de 130 €/hab dans les DOM** (source : Référentiel DOM 2015 réalisé par AJBD).

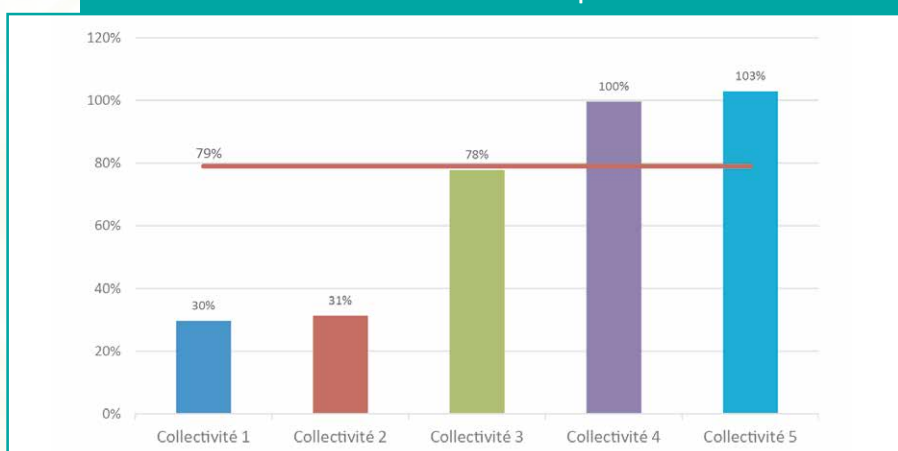
Réglementairement, les collectivités n'ont pas obligation dans le cadre d'une TEOM de couvrir le coût par le financement. Elles sont tenues de le faire dans le cadre de la mise en place d'une REOM (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou d'une REOMI (Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), avec création d'un budget annexe.

**Notons que les collectivités tendent de plus en plus à s'approcher du 100%**, car elles s'orientent vers une transparence des budgets et une gestion analytique des différentes compétences qu'elles gèrent, entre, par exemple petite enfance, transports en commun, propreté et gestion des déchets pour disposer de budgets propres à chaque compétence et ainsi suivre et contrôler les dépenses.

Le taux de couverture permet de mesurer à quelle hauteur les contributions des usagers couvrent le service global proposé.

Le coût aidé total de gestion des déchets de l'échantillon est de **64 millions d'euros TTC**, ce qui correspond à un **taux de couverture moyen de 80 %**. Ce taux moyen masque une grande hétérogénéité de couverture entre les collectivités, les taux variant de 31 à 109 %. Toutes les collectivités ne couvrent pas entièrement le coût du service par le financement spécifique déchets et font appel à leur budget général.

6 Taux de couverture des collectivités de Guadeloupe



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

## 2.4 COMBIEN COÛTE LA GESTION DE NOS DÉCHETS EN GUADELOUPE ?

### ➔ Analyse sur le coût « tous FLUX » (le total)

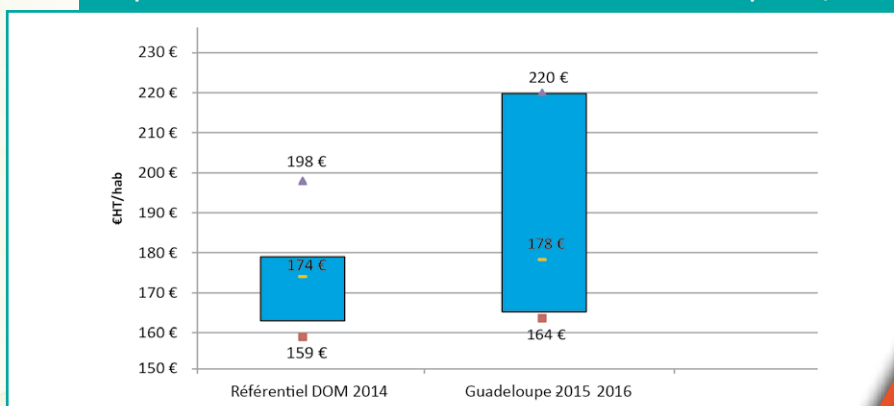
Sur l'échantillon, le coût aidé de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) est de :

- **199 €TTC/hab.** en moyenne (**197 €HT/hab.**), **178 €HT/hab.** en médiane ;
- **64 millions d'euros TTC.**

Le coût de gestion médian des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de l'échantillon est de **178 €HT/hab.**, et est légèrement supérieur au coût aidé 2014 du référentiel national pour les DOM, qui est de **174 €HT/hab.**

**La moyenne guadeloupéenne de 197€ HT/hab. cache des disparités importantes entre les collectivités, avec des coûts variant de 163 à 220€HT/hab.**

7 Dispersion du coût aidé des DMA de 6 collectivités de Guadeloupe en €/hab.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

## ► Analyse détaillée par flux de déchets

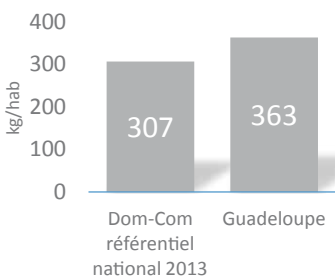
Les coûts présentés dans cette partie sont exprimés en médiane, afin d'être comparés avec les valeurs du référentiel national pour les DOM.

### ► Ordures ménagère résiduelles (OMR)

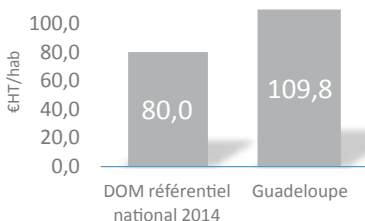
La gestion des OMR représente 62 % du coût aidé de gestion des DMA en Guadeloupe, pour 52 % des tonnages. Elle constitue le principal poste de dépense du budget déchet. Ceci s'explique par des fréquences de collecte élevées mais également des quantités collectées importantes. La collecte représente plus de la moitié des charges de gestion des OMR 51 % et le traitement 25 %. Le coût aidé de gestion des OMR varie de 100 € HT/hab. à 132 € HT/hab. Le ratio d'OMR varie quant à lui de 251 à 401 kg par habitant.

**L'enjeu pour la Guadeloupe est de réduire les quantités d'OMR collectées, en détournant les flux contenus dans les OMR vers leur juste filière (recyclables secs, verre, déchèteries, encombrants...).** Les fréquences de collecte élevées pèsent également sur les charges de collecte (85 % collectent majoritairement les OMR de leur territoire 3 fois par semaine) et sont une piste d'optimisation pour la maîtrise du coût de ce flux.

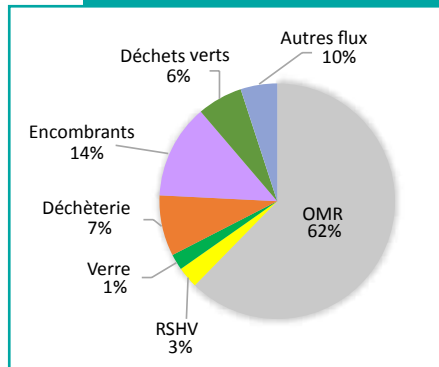
#### 10 Performance de la collecte des OMR, en kg/hab./an



#### 11 Coût aidé médian de la gestion des OMR, en € HT/hab./an



#### 8 Répartition des coûts aidés par flux de déchets en Guadeloupe

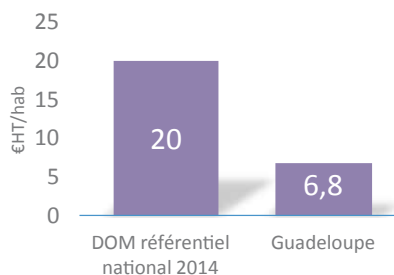


### ► Recyclables secs hors verre (RSHV)

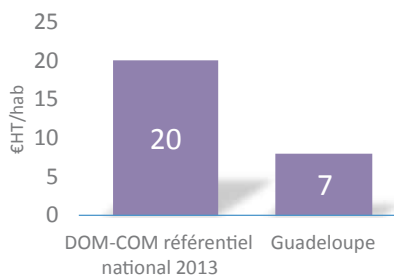
En ce qui concerne le coût aidé sur les recyclables secs, la valeur médiane en Guadeloupe est de 7 €/hab. avec des coûts allant de 3 à 12 € HT/hab. Le tonnage varie quant à lui de 3 à 10 kg/hab., ce qui est très faible par rapport aux valeurs du référentiel national. Il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte des recyclables secs.

**La collecte représente 39% des charges et le traitement 34%.**

#### 12 Performance de la collecte des RSHV, en kg/hab./an

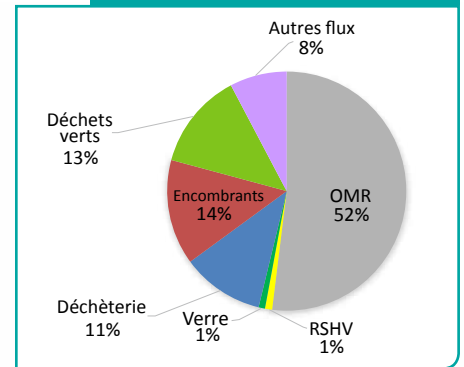


#### 13 Coût aidé médian de la gestion des RSHV, en € HT/hab./an



Source des graphiques 8 à 15 : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

#### 9 Répartition des quantités collectées par flux de déchets en Guadeloupe



### ► Verre

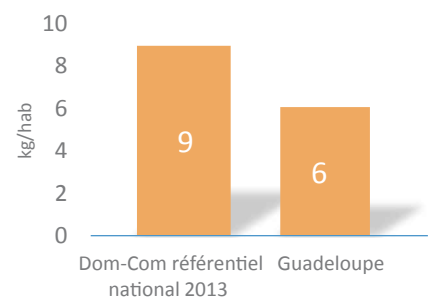
Concernant le coût du verre, la valeur médiane en Guadeloupe est de 5 €/HT/hab. avec des coûts allant de 2 à 6 €/HT/hab. Le ratio de collecte varie quant à lui de 4 à 9 kg/hab.

Les coûts de gestion du verre de la Guadeloupe sont plus élevés que les valeurs du référentiel national, pour de moins bonnes performances de collecte.

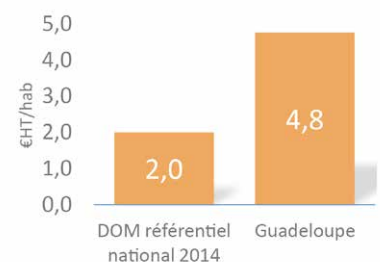
Comme pour les recyclables secs, il est important de noter que l'ensemble de la population n'est pas desservie par une collecte du verre.

**La collecte représente 36 % des charges, suivie de près par le traitement, qui représente 32 % des charges.**

#### 14 Performance de la collecte des emballages en verre, en kg/hab./an



#### 15 Coût aidé médian de la gestion des emballages en verre, en € HT/hab./an



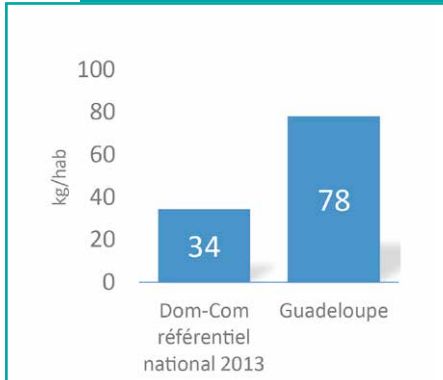


### ► Déchèteries

S'agissant du coût aidé des déchèteries, les coûts de Guadeloupe sont légèrement supérieurs à la moyenne : **20 € HT/hab**, avec des écarts allant de 8 à 27 € HT/hab. Le ratio varie quant à lui de 33 à 102 kg/hab.

16

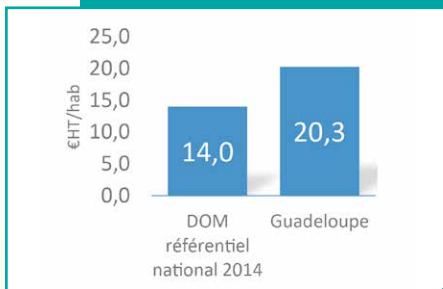
#### Performance de la collecte des déchets de déchèteries, en kg/hab./an



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

17

#### Coût aidé médian de la gestion des déchets de déchèteries, en € HT/hab./an



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

### ► Autres flux

Toutes les collectivités ont mis en place une collecte des encombrants et des déchets verts. La définition des encombrants collectés peut être variable selon les collectivités. Peuvent être inclus dans la collecte des encombrants : des gros déchets de l'activité domestique des ménages, des ferrailles, des pneus... Les collectivités ont soit des services distincts pour ces différents flux, soit elles effectuent un tri a posteriori pour acheminer ensuite les différents flux individualisés vers des filières adaptées et pérennes.

Le poste « **encombrants** » coûte **27 € HT/hab.**, avec des écarts allant de 12 à 35 € HT/hab. Les ratios de collecte sont très hétérogènes.

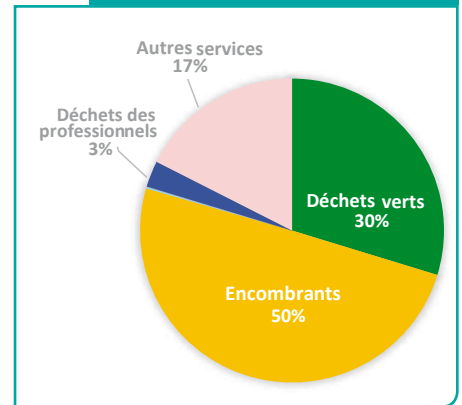
Comme pour les encombrants, les services proposés pour la gestion des déchets verts sont multiples : collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire des déchets verts des particuliers, mais également prise en compte du transport et de traitement des déchets verts des services municipaux voire des entreprises.

Le coût de la gestion des **déchets verts** est de **16 € HT/hab.** en moyenne, pour des ratios allant de 50 à 129 kg/hab.

Le **coût médian national est quant à lui de 8 € HT/hab.** Les surcoûts locaux peuvent s'expliquer d'une part par le gisement, supérieur à la moyenne nationale du fait du climat. D'autre part, les coûts à la tonne sont renchérissés par le recours important à la collecte en porte-à-porte et par les coûts logistiques importants que représentent le transport des déchets vers un exutoire généralement lointain. En outre, il convient de noter que les matrices présentées ici portent sur une période sans événement cyclonique majeur.

18

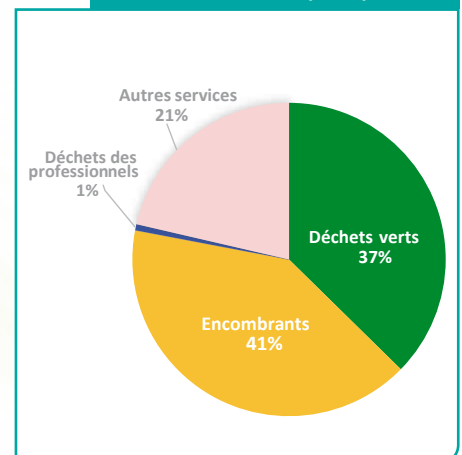
#### Répartition des coûts aidés en dehors des 4 flux principaux



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

19

#### Répartition des tonnages collectés en dehors des 4 flux principaux

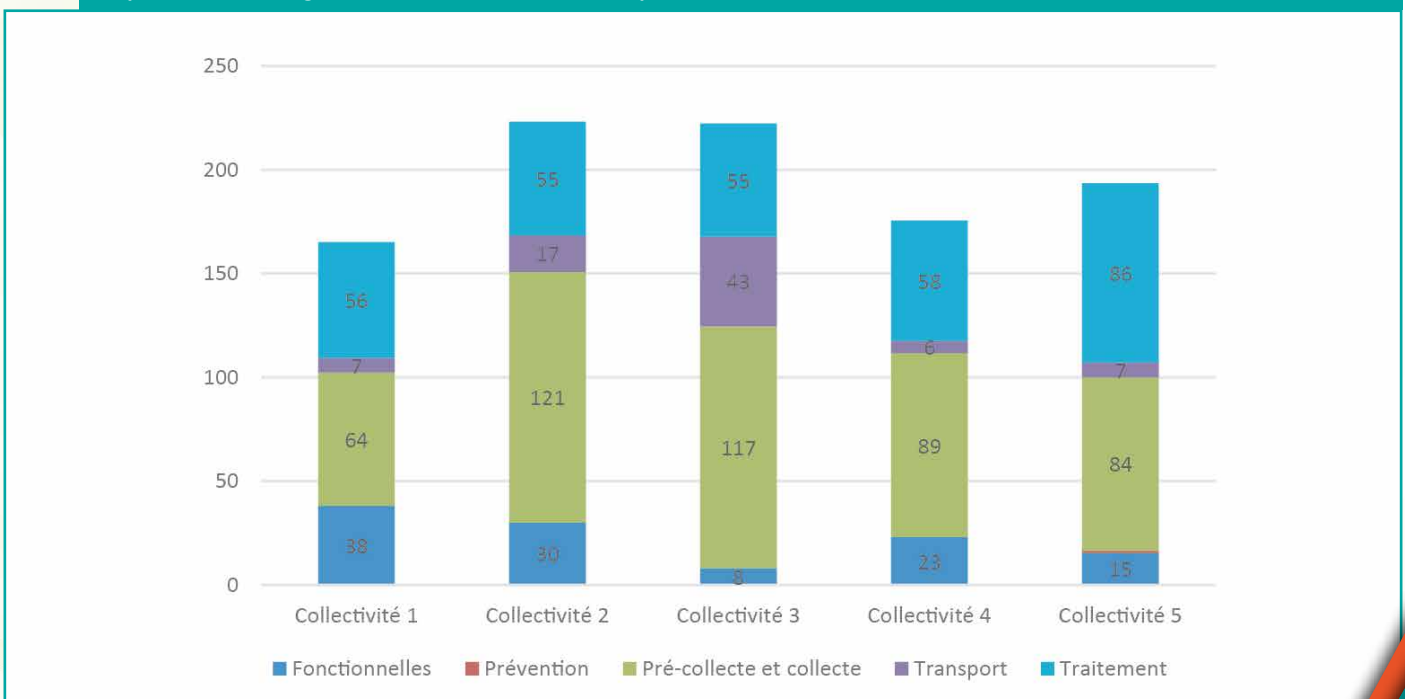


Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

### ► Analyse détaillée par étape technique

20

#### Répartition des charges de 6 collectivités de Guadeloupe en €/hab.



Source : échantillon de 6 collectivités représentant 78 % de la population de Guadeloupe

► **Les charges fonctionnelles**

Elles regroupent les charges de structure et celles de communication. Les charges de structure permettent d'assurer le fonctionnement du service en termes de fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générale : services financiers et comptables, service administratif, service des marchés, service informatique, ressources humaines...

En Guadeloupe, elles oscillent entre **8 et 38 €HT/habitant**, la moyenne nationale étant de 10 €HT/habitant.

► **La prévention**

Ce sont toutes les actions et charges liées qui permettent d'éviter la production de déchets comme le compostage individuel ou la pose d'étiquettes « stop pub » sur les boîtes à lettres. La moyenne nationale de charges relatives à la prévention est en moyenne de 1 €HT/habitant. Dans le cas présent, seule 1 collectivité présente des charges relatives à la prévention : ces actions portent principalement sur le compostage domestique.

► **La pré-collecte et la collecte**

La pré-collecte et la collecte regroupent les charges relatives aux sacs, bacs, leur entretien et distribution ainsi que toutes les charges relatives au ramassage des déchets.

Les **charges de pré-collecte et de collecte** sont supérieures aux données nationales pour toutes les collectivités, avec une moyenne de **95 €HT/habitant** significativement plus élevée que la moyenne nationale de 53 €HT/habitant. Cela peut notamment s'expliquer par le nombre important de services de collecte proposés aux usagers : nombre de flux collectés et fréquences de collecte élevées. En outre, plusieurs collectivités ont recours à la location du parc de bacs plutôt qu'à l'investissement.

► **Le transport**

Il peut s'agir du transport des bennes des déchèteries ou des charges liées au transfert des déchets. Tous flux confondus, les charges de transport sont hétérogènes selon les collectivités... Une collectivité ne dispose pas de coût de transport. Dans le cas de la Guadeloupe, les collectivités « continentales » contribuent par péréquation au partage des charges des déchets en provenance des îles et le nombre de quais de transfert limités ne permettent pas à ce jour d'optimiser les charges de transport.

► **Le traitement**

Le traitement regroupe toutes les charges de traitement : stockage, compostage, tri, conditionnement...

Les charges nationales de stockage médianes sont de 86 €HT/hab. Pour la Guadeloupe, elle sont plus élevées avec des coûts moyennés de traitement des OMR de 119 €/habitant. Au vu du contexte insulaire, les tarifs unitaires sont plus onéreux car les équipements ne peuvent pas toujours atteindre la taille permettant une meilleure rentabilité technico-économique. De plus, la concurrence est souvent limitée. En outre, la production de déchets ménagers résiduels est également plus importante.

► **Les produits**

Les produits regroupent : les produits industriels (vente de matériaux, de composts...), les soutiens des éco-organismes et les reprises de subventions (c'est à dire les amortissements des subventions). Aujourd'hui, les recettes des collectivités de Guadeloupe sont faibles par rapport au niveau national :

- Elles disposent de peu ou pas de conventions avec les éco-organismes : tous ne sont pas présents en Guadeloupe et les filières sont peu développées.
- Elles ne perçoivent pas de vente de matériaux en direct notamment pour la collecte des recyclables qui est gérée directement par Citéo (anciennement Eco-Emballages).

## 2.5 ANALYSE DES COÛTS EN €/HAB. ET EN €/T.

Ce premier tableau de synthèse pour les principaux flux collectés et gérés sur la Guadeloupe est constitué des matrices remplies de 2014 à 2016 pour disposer de plus de données et avoir une meilleure représentativité.

Parler du coût en €/hab. est intéressant car il permet aux élus et techniciens de croiser rapide-

ment le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères) avec le coût réel du service proposé qui est en l'occurrence le montant porté dans la colonne « tous flux » et la ligne coût aidé.

Pour avoir une vue fine, il conviendrait à ce stade de rajouter le montant de la TVA pour avoir le coût aidé TTC.

Dans chaque cellule des tableaux ci-après, la première valeur correspond à la moyenne pondérée. Les deux valeurs entre parenthèse sont les 1er décile/9e décile (80 % des collectivités sont comprises entre ces deux valeurs). Les valeurs de la Guadeloupe sont en bleu, et celles du référentiel national en orange.

**Tableau 3 - Analyse des coûts en € HT/habitant**

|  | OMR                         | Recyclables secs       | Verre                    | Déchets des déchèteries  | Ensemble des flux             |
|--|-----------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Charges fonctionnelles                 |                             |                        | 23 (11/35)<br>8 (4/15)   |                          |                               |
| Prévention                             |                             |                        | 0 (0/1)<br>1 (0/2,6)     |                          |                               |
| Précollecte et collecte                | 52 (48/73)                  | 2 (1/6)                | 1 (1/3)                  | 5 (4/10)                 | 89 (72/119)<br>47 (35/65)     |
| Transfert / Transport                  | 3 (1/20)<br>-               | 0 (0/1)<br>-           | 0 (0/0)                  | 3 (1/5)                  | 7 (6/33)<br>8 (3/15)          |
| Traitement                             | 38 (30/49)<br>21 (13/37)    | 3 (1/4)<br>7 (4/11)    | 1(1/2)                   | 4 (2/5)                  | 56 (55/75)<br>41 (28/57)      |
| Coût complet = total des charges       | 118 (104/131)<br>59 (39/78) | 7 (4/12)<br>21 (11/30) | 3 (2/7)<br>2,7 (1,5/4,9) | 16 (10/26)<br>22 (17/37) | 200 (169/223)<br>113 (87/144) |
| Coût aidé HT = coût complet - produits | 118 (103/130)<br>56 (33/71) | 7 (4/11)<br>9 (-1/14)  | 3 (2/6)<br>1,7 (0,3/3,1) | 16 (9/26)<br>20 (14/35)  | 197 (164/220)<br>93 (61/116)  |

■ Valeurs Guadeloupe ■ Référentiel national 2014  
Source : ADEME, AJBD Compta coût

Le second tableau permet de faire ressortir les éléments en €/t. Il donne donc un reflet précis du service technique proposé, et tente également et autant que possible de décliner ces valeurs par flux et par étapes techniques.

Cette première analyse nécessitera d'être prolongée dans le temps pour affiner les résultats et trouver les leviers d'optimisation avec chaque collectivité engagée dans la démarche.

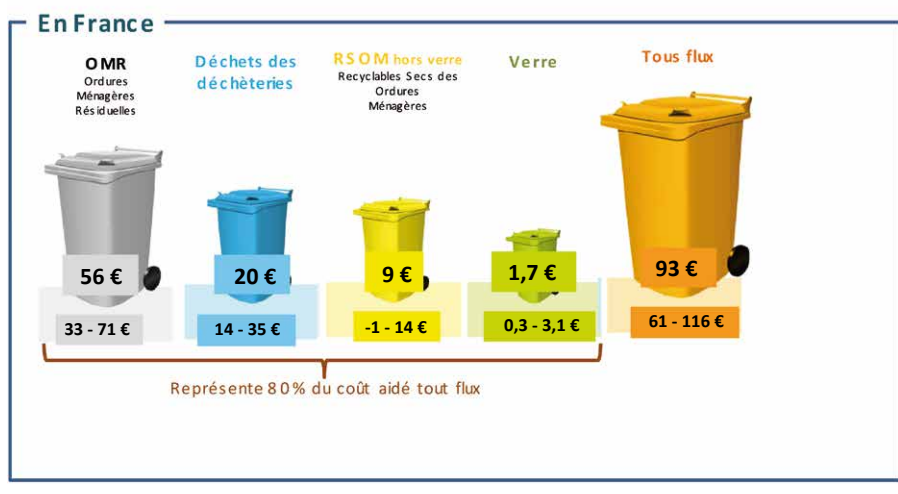
Tableau 4 - Analyse des coûts en € HT/Tonne

|  | OMR                            | Recyclables secs                 | Verre                         | Déchets des déchèteries       | Ensemble des flux |
|--|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Charges fonctionnelles                 |                                |                                  | 57 (14/58)                    |                               |                   |
| Prévention                             |                                |                                  | 0 (0/1)                       |                               |                   |
| Précollecte et collecte                | 173 (121/266)                  | 677 (166/1 146)                  | 209 (109/510)                 | 70 (48/245)                   | 141 (102/232)     |
| Transfert / Transport                  | 7 (5/55)                       | 9 (3/327)                        | 7 (1/136)                     | 40 (13/96)                    | 15 (10/45)        |
| Traitement                             | 115 (97/143)<br>92 (68/135)    | 451 (306/749)<br>144 (96/226)    | 150 (117/251)                 | 53 (23/96)                    | 108 (73/134)      |
| Coût complet = total des charges       | 115 (97/143)<br>92 (68/135)    | 1106 (636/2700)<br>442 (293/565) | 512 (277/1041)<br>87 (44/123) | 210 (125/540)<br>128 (92/190) | 285 (251/442)     |
| Coût aidé HT = coût complet - produits | 324 (271/461)<br>227 (176/320) | 1046 (599/2288)<br>185 (-14/286) | 477 (272/909)<br>54 (9/88)    | 210 (120/512)<br>114 (77/169) | 282 (250/423)     |

Valeurs Guadeloupe Référentiel national 2014  
Source : ADEME, AJBD Compta coût

## 2.6 EN RÉSUMÉ

### 21 Synthèse des coûts de gestion par flux, en € HT/hab./an



De plus en plus de données sont disponibles sur les coûts de gestion des déchets de la Guadeloupe, et cette tendance devrait se confirmer à l'avenir avec le rassemblement des communes en communauté d'agglomération.

Au global, on constate en Guadeloupe une structuration des coûts très différente de la métropole :

- la diversité des services engendre des coûts relativement importants et portés non pas prioritairement sur les 4 flux du référentiel national des coûts (ordures ménagères résiduelles, déchets des déchèteries, recyclables secs, verre). Le faible réseau de déchèteries ne permet pas à ce jour de s'affranchir des différents services de collecte proposés ;
- un coût des OMR élevé traduisant des tonnages collectés importants ;
- des performances relatives basses sur le verre et les recyclables secs qui engendrent de faibles recettes sur ces flux.

Si le contexte insulaire permet en partie d'expliquer des coûts de gestion des déchets plus élevés en Guadeloupe qu'au niveau national, des optimisations sont possibles pour permettre de réduire les tonnages d'OMR au profit d'autres flux moins coûteux ainsi qu'au niveau de la collecte qui est le principal poste de dépense de ce flux.

### 3 - DYNAMIQUE DE L'EMPLOI DANS LA FILIÈRE DES DÉCHETS

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif d'un découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières. Il pose le principe d'une hiérarchie dans l'utilisation des ressources, privilégiant les ressources issues du recyclage ou de sources renouvelables, en tenant compte du bilan global de leur cycle de vie, puis les ressources recyclables, puis les autres ressources.

En conséquence et d'une manière générale, l'ensemble de la filière souligne le besoin de personnels de plus en plus qualifiés à la fois pour répondre aux exigences des cahiers des charges des utilisateurs finaux (par exemple : qualité du tri lié au taux d'impureté admis de plus en plus faibles dans les matières premières recyclées) mais aussi par l'utilisation croissante de matériels utilisant des techniques de pointe (par exemple, le tri optique).

#### 3.1 À L'ÉCHELLE DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE

Dans le but d'apporter une aide à la décision en matière de politique d'emploi et de formation dans l'économie verte, l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OREF Guadeloupe) a réalisé en février 2016 un état des lieux local des secteurs, des métiers et des formations concernées. L'enjeu est de taille : anticiper les besoins de recrutement et les évolutions technologiques. Les principaux résultats de cette étude dans le domaine des déchets sont les suivants.

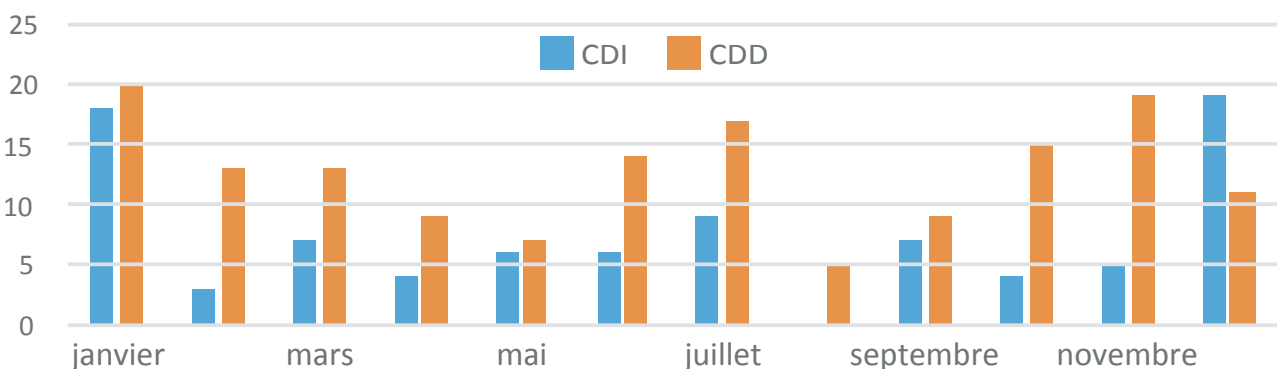
Au 31 décembre 2013, les secteurs de la gestion des déchets comptabilisent :

- **1 421 actifs** en emploi, soit 0,95 % des actifs occupés guadeloupéens dont 94,6 % sont salariés ;
- **1 344 salariés**, soit 1,2 % de l'emploi salarié total de Guadeloupe ;
- **90 établissements avec salarié(s)** pour une taille moyenne de 14,2 salariés par établissement ;

■ **77 établissements sans salarié** (indépendants, artisans et auto-entrepreneurs), soit 46 % de l'ensemble des établissements.

Les cahiers sectoriels l'économie verte : agriculture et biodiversité, gestion des déchets, eau et assainissement, énergie renouvelables, Guadeloupe formation, février 2016.

#### 22 Déclarations uniques d'embauche (DUE) signées en 2016 dans le domaine des déchets



Source : Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)

#### 3.2 ÉTUDE EMPLOI DE L'OBSERVATOIRE DES DÉCHETS DE LA GUADELOUPE

Dans la continuité des travaux menés par l'OREF Guadeloupe, l'ODG a souhaité compléter et actualiser les éléments recueillis en 2017. L'étude « emploi » menée par l'ODG a pour objectif de mesurer le dynamisme économique de la filière des déchets en Guadeloupe à travers :

- **les activités qui produisent des biens et des services, publics et privés**, ayant pour finalité les déchets : **les emplois directs** ;
- **les activités périphériques**, dont la finalité n'est pas les déchets mais produisant des biens et services destinés à la filière des déchets (exemple : société de gardiennage d'un site) : **les emplois indirects**.

Cependant la mesure du dynamisme des filières par les métiers exercés par les individus ne sera pas effectuée (exemple : le responsable énergie d'une minoterie ne sera pas observé en terme d'emploi ou de création de richesse) cette année.

## ➔ Emploi directs

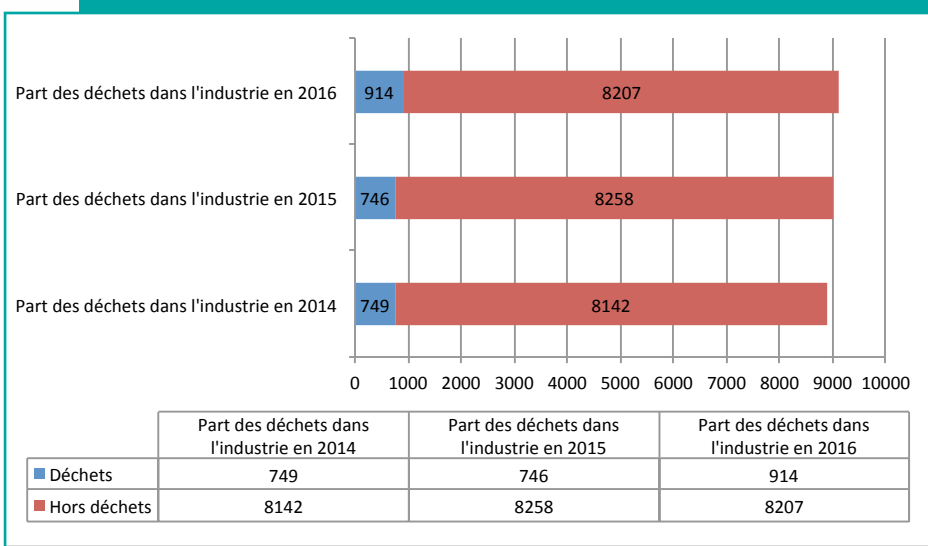
La collecte de l'année 2017 n'a pas été suffisamment concluante pour mettre à jour ce graphique. Néanmoins, les chiffres de 2014 à 2016 permettent d'estimer que le secteur des déchets représente aujourd'hui en Guadeloupe près de 10% de l'emploi du secteur industriel.

Source figure 23, 24, 25 : AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, Ecodec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA, ABCConsulting, Ambre Développement, Antéa, AFI-DD, Caraïbes Environnement Développement, COPAME, COTRIVA, EcoConcept Caraïbes, Guadeloupe Propreté, Karu'Gomm, KM3 Développement Environnement, Médiclinet, Nicollin Antilles, Plastic Omnium Caraïbes, Pôle hygiène et recyclage, Recycledom, ROM, SAFEGE.

## ➔ Types de contrats

La majorité des contrats passés dans le secteur des déchets en 2017 sont des contrats à durée indéterminée (CDI). Ils représentent 63 % des contrats contre 16% de contrat à durée déterminée.

## 23 Comparaison du nombre de salariés dans la filière déchets en Guadeloupe avec le nombre de salariés du secteur de l'industrie



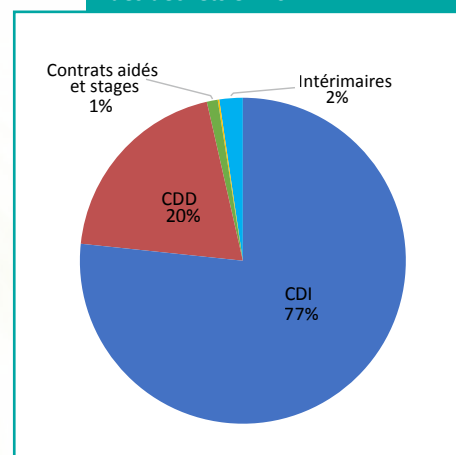
La majorité des contrats dans la filière des déchets sont des contrats à temps complet, représentant 83 % du total, contre 17 % de contrats à temps partiel.

**Tableau 5 - Part des salariés à temps partiel et complet sur la filière déchets en Guadeloupe**

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| Part des salariés à temps partiel | 13 % |
| Part des salariés à temps complet | 77 % |

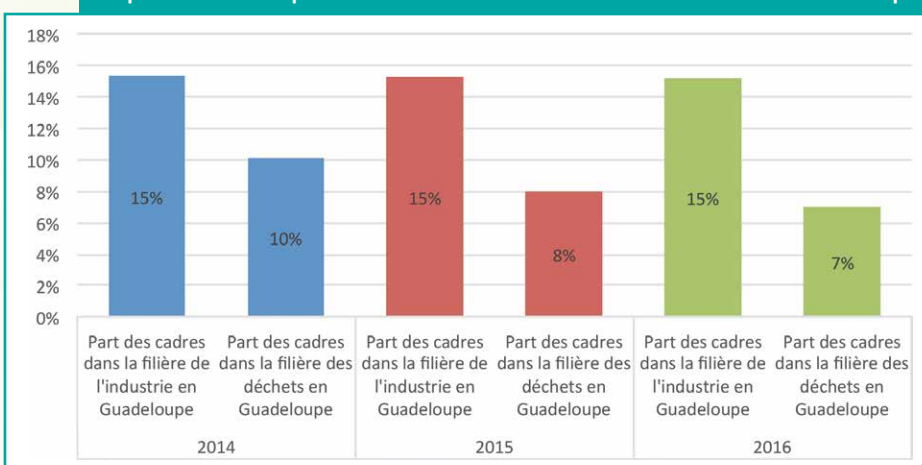
Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2017

## 24 Répartition des types de contrat de l'emploi salarié dans le secteur des déchets en 2017



## ➔ Qualification des emplois

### 25 Répartition des emplois cadre dans les filières déchets et industrie en Guadeloupe



Pour les mêmes raisons que pour la figure 22, les données 2017 ne sont pas présentées dans le cadre de cette publication. On peut cependant retenir que la part des cadres dans le secteur des déchets est nettement moins élevée que dans le secteur de l'industrie en Guadeloupe.

## ➔ Taux de féminisation et de masculinisation

**Tableau 6 - Taux de féminisation et de masculinisation dans le secteur des déchets en Guadeloupe en 2017**

|  |      |
|--|------|
| % de femme dans le secteur des déchets | 19 % |
| % d'homme dans le secteur des déchets  | 81 % |

Source : enquête pour l'observatoire des déchets de la Guadeloupe - 2017



#### 4 - TONNAGES DE DÉCHETS PRODUITS PAR UNITÉ DE PIB

Le suivi par tonne de déchets produits par unité de PIB est un indicateur permettant de mesurer l'efficacité des mesures de prévention de production de déchets. En effet, la richesse d'un territoire peut augmenter, sans qu'il y ait pour autant une augmentation de la quantité de déchets produits. L'objectif de la prévention des déchets est d'aboutir à un découplage entre croissance du PIB et augmentation de la quantité de déchets produits.

La série de données dont dispose l'observatoire n'est pas suffisant (6 ans) pour émettre une hypothèse de couplage ou de découplage de la croissance du PIB avec croissance de la quantité de déchets produits.

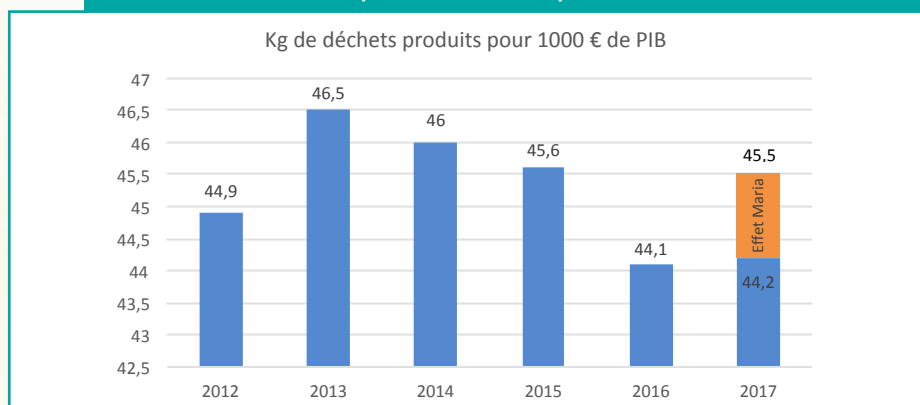
En 2017, pour 10 k€ de PIB, 455 kg de déchets étaient produits.

Tableau 7 - Produit intérieur brut et traitement des déchets

|                                | 2012    | 2013    | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Tonnage annuel traité (tonnes) | 358 319 | 370 753 | 370 203 | 370 889 | 367 868 | 381 119 |
| PIB en M€                      | 7 972   | 7 980   | 8 055   | 8 127   | 8 338   | 8 374   |
| PIB/tonne (€/tonne)            | 22 419  | 21 731  | 21 880  | 21 912  | 22 666  | 21 972  |
| Kg déchets/1 000 €             | 449     | 465     | 460     | 456     | 441     | 455     |
| Évolution interannuelle        |         | + 3,6 % | - 1,1 % | - 0,9 % | - 3,3 % | +3,1 %  |

Source : IEDOM, Ministère des finances et des comptes publics

#### 26 Évolution du PIB et de la quantité de déchets produits



Source : IEDOM, AER, Auto Casse Plus, Caraïbes Industrie, Caribéenne de recyclage, Caritrans, C2D Consulting, Chambre d'agriculture, Corepile, EcoDec, E-Compagnie, Cyclamed, Ecologic, Eco-mobilier, Groupement des producteurs de bananes, Gwada TP, Karukera Assainissement, Karukera Recyclage, SADG jusqu'au 31 mars 2016, Karupal, Per Antilles, Recylum, SARP Caraïbe, SGB, SGEC, SGTP, Séché Healthcare, SITA, SNR, SYVADE, TDA

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

## Administratif et réglementaire

### ADEME :

Agence De l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

### DEAL :

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

### EPCI :

Établissement Public de Coopération  
Intercommunale

### PDEDMA :

Plan Départemental d'Élimination  
des Déchets Ménagers et Assimilés

### PPGDND :

Plan de Prévention et de Gestion  
des Déchets Non Dangereux

### PREGEDD :

Plan Régional d'Élimination  
et de Gestion des Déchets Dangereux

### PPGDD :

Plan Prévention et de Gestion  
des Déchets Dangereux

### REP :

Responsabilité Élargie du Producteur

### SINOE :

Système d'Information et d'Observation  
de l'Environnement

### TEOM :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

### TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## Entreprises

### AER :

Antilles Environnement Recyclage

### SGB :

Société Guadeloupéenne de Béton

### SNR :

Société Nouvelle de Récupération

## Gestion des déchets

### BAV :

Borne d'apport volontaire

### ISDD :

Installation de Stockage  
des Déchets Dangereux

### PAP :

Porte-à-porte

### DCT :

Déchèterie

### ISDI :

Installation de Stockage des Déchets Inertes

### UIOM :

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

### ICPE :

Installation Classée pour la Protection  
de l'Environnement

### ISDND :

Installation de Stockage des Déchets Non  
Dangereux

## Typologie des déchets

### BTP :

Bâtiments et Travaux Publics

### DI :

Déchets Inertes

### EVPP :

Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

### DA :

Déchets Assimilés

### DIB :

Déchets Industriels Banals

### FPAU :

Films Plastiques Agricoles Usagés

### DAE :

Déchets des Activités Économiques

### DM :

Déchets Ménagers

### HU :

Huiles Usagées

### DASRI :

Déchets des Activités de Soins  
à Risques Infectieux

### DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés

### MNU :

Médicaments Non Utilisés

### DASRI-PAT :

Déchets des Activités de Soins à Risques  
Infectieux des Patients en Auto-Traitement

### DND :

Déchets non Dangereux

### OMR :

Ordures Ménagères Résiduelles

### DD :

Déchets Dangereux

### DO :

Déchets Organiques

### PEHD :

Polyéthylène Haute Densité

### DDS :

Déchets Diffus Spécifiques

### DV :

Déchets Verts

### PPNU :

Produits Phytosanitaires Non Utilisés

### DEEE ou D3E :

Déchets d'Équipements Électriques  
et Électroniques

### EVFP :

Emballages Vides de Produits Fertilisants

### RSHV :

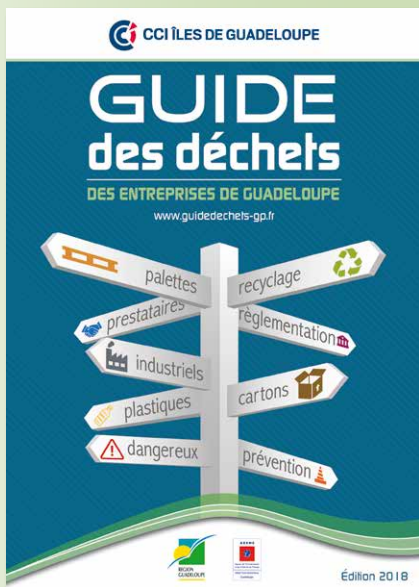
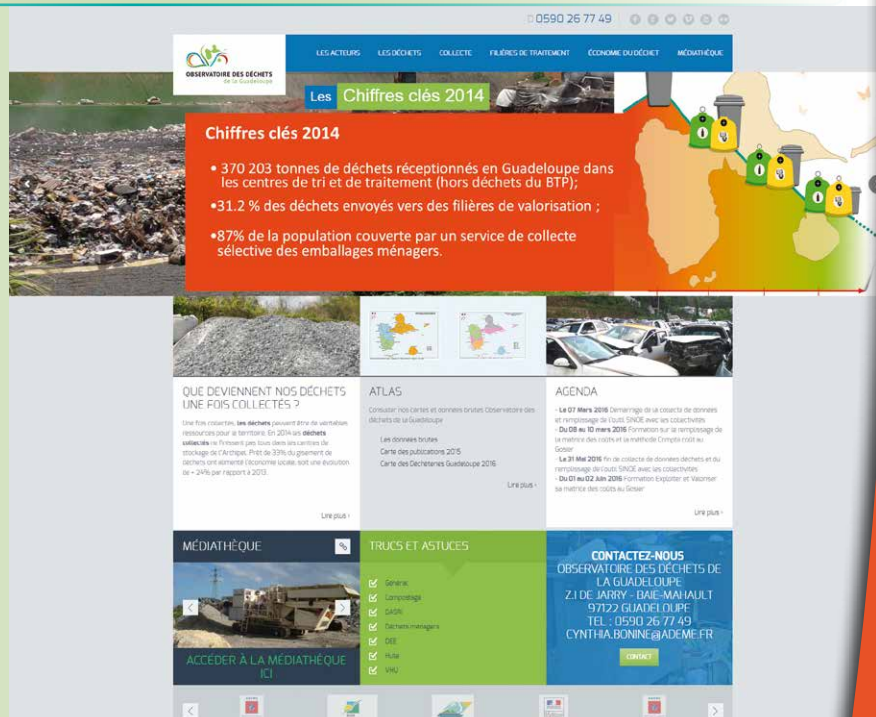
Recyclables Secs Hors Verre

# Retrouvez toutes les informations utiles !



Les travaux de l'observatoire sont également disponibles en condensé sous la forme d'une affiche 50x70cm ainsi que d'un dépliant, pour mettre en lumière les quelques chiffres principaux de la gestion des déchets en Guadeloupe.

Vous pouvez retrouver tout le détail de la publication ainsi que des compte-rendus d'ateliers techniques et des lettres d'information sur l'activité de l'observatoire des déchets sur le site de l'observatoire : [www.dechets-guadeloupe.fr](http://www.dechets-guadeloupe.fr)



Pour toutes les questions liées à la gestion des déchets des professionnels, consultez le guide CCI, disponible gratuitement en version papier ainsi que sur le site internet <http://www.guidedechets-gp.fr>

